

LUCENS-INFO



Chesalles



Forel

Table des matières

Le clin d'œil du Syndic	page	3
Manifestations locales	page	4
Société de Développement de Lucens - Programme 2024	page	4
Noël de Forel/Lucens	page	4
Décisions du Conseil communal	pages	5 à 7
Prochaines votations	page	7
Newsletter de l'AISTBV	pages	8-9
Rencontre des entreprises de Lucens et de la COREB	pages	10-11
Réception des nouveaux habitants et citoyens	page	12
Permanences numériques	page	13
Lucens compte une nouvelle centenaire	pages	14-15
Les contemporains 1961 de retour sur les bancs d'école !	page	16
Les défibrillateurs à Lucens	page	17
Gros succès pour Halloween	page	18
Le plein de spectateurs pour les Sissi's	page	19
Des Championnes suisses en gymnastique à Lucens !	pages	20-21
Sillons de Lumière	page	22
Matinées sportives à la salle VD3	page	22
Objets perdus - trouvés	page	22
Magazine Invitation	page	23
Avis aux détenteurs de chiens	page	24
Inscriptions des chiens	page	25
Crottes de chiens	page	25
Déchetteries - Horaires de fin d'année	page	26
Bâtiment administratif - Horaires de fin d'année	page	26
Besoin d'aide ?	page	27
Utile	page	28

"Le clin d'œil du Syndic"

Moments de partage et de solidarité

Au terme de ces 10 jours du Comptoir Broyard et des multiples rencontres et discussions que j'ai pu avoir avec les visiteurs de notre stand "Espace Lucens-Moudon", il en ressort que la période Covid a laissé de nombreuses séquelles au sein de la population. Nombreux sont ceux qui se sont réjouis à l'idée de venir voir le stand de la Commune et de pouvoir discuter, parlementer et refaire le monde avec les partenaires de cet espace régional.



Consacrer un peu de son temps pour discuter avec les visiteurs, les renseigner sur notre belle Commune et leur permettre de s'exprimer sur leur ressenti en rapport à l'évolution et à la densification de notre bourg ont été des instants uniques, des moments intenses et parfois émouvants en fonction de l'âge ou du lieu de domicile de ces derniers.

Ces rencontres m'ont permis de constater que nombre de nos concitoyens, voire des habitants extérieurs à notre Commune trouvent que Lucens est un beau village, que ce dernier a grandi rapidement (trop vite pour certains), mais que dans l'ensemble, le développement s'est bien fait et que la modernisation de nos installations sportives était une très bonne chose. Cerise sur le gâteau, quelques habitants de la capitale ont même trouvé que l'on disposait d'installations sportives faisant rêver nombre de villages et villes de la région lémanique.



En cette période de fin d'année où la vie trépidante que l'on mène tout au long de l'année se calme quelque peu, je pense que l'on pourrait prendre un peu plus de temps pour se rencontrer, parler de tout et de rien avec son voisin. Ces petits moments qui offrent un réconfort à beaucoup de nos concitoyens que l'on croise tous les jours sans même avoir un instant pour leur demander comment ils vont !

En cette fin d'année, avec quelques jours de congé, je suis certain que le temps consacré à tout un chacun sera bénéfique et coûtera nettement moins cher qu'une visite chez un psychologue ou tout autre médecin. Ce moment d'attention consacré à une connaissance ou à son voisin sera un magnifique cadeau en cette dernière ligne droite de l'année 2023.

En conséquence, consacrez un instant à vos voisins et connaissances et prenez le temps d'un moment convivial avec cette pensée de notre centenaire à Lucens :

"Occupons-nous de ce que l'on peut modifier ou améliorer à notre niveau, et laissons de côté ce que l'on ne peut pas changer !".

Je vous souhaite de pouvoir prendre quelques jours de congé en cette période de fin d'année, de passer de magnifiques Fêtes de Noël et que tous vos souhaits se réalisent à l'occasion du passage à cette nouvelle année 2024.

Joyeux Noël et très bon Nouvel-An.

Le Syndic, Patrick Gavillet

Manifestations locales

- ✚ **Samedi 16 décembre 2023** : Cyclocross du 100^{ème} aux Infrastructures sportives de Lucens par le Vélo-club Broye ;
- ✚ **Jeudi 28 décembre 2023 à 20h00** : Loto à la Grande salle de Lucens par l'Harmonie l'Abeille ;
- ✚ **Samedi 13 janvier 2024** : Vente de pâtisseries sur la Place de la Couronne par le FC Etoile Broye ;



Société de Développement de Lucens

Programme 2024

- ✚ **8-9-10 mars 2024** : Expo d'art et peinture au Centre paroissial ;
- ✚ **Samedi 23 mars 2024** : Soirée avec le Vufflens Jazz Band au Château de Lucens ;
- ✚ **Mercredi 24 avril 2024** : Assemblée générale ;
- ✚ **Jeudi 9 mai 2024** : Buvette à la Fête des enfants ;
- ✚ **Dimanche 30 juin 2024** : Buvette au Marché des potiers ;
- ✚ **Dimanche 25 août 2024** : Pizzas au four à pain de Cremin ;
- ✚ **Samedi 7 septembre 2024** : Marché campagnard ;
- ✚ **8-9-10 novembre 2024** : Expo d'art et peinture au Centre paroissial.

Noël de Forel/Lucens

Chantée de Noël

Dimanche 17 décembre 2023, 18h30 à l'église en présence de Joëlle Pasche, diacre.
On se réjouit de vous y rencontrer nombreux !

Une collation suivra !
(Biscuits petits ou grands sont les bienvenus, merci)

Org. : Forelloise et Dames de Forel

Décisions du Conseil communal susceptibles de référendum

La Municipalité de Lucens a pris les décisions suivantes durant l'année 2023,

Préavis N° 01-2023 - **Plan d'affectation (PA) Centre Gare**

Après discussion, le Conseil communal décide à bulletin secret par 23 non, 16 oui et 4 abstentions :

De refuser le présent préavis N° 01-2023

Préavis N° 02-2023 - **Campagne de réfection des enrobés bitumineux 2023** **Amélioration du réseau routier - Crédit demandé : CHF 380'000.00**

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'amélioration du réseau routier, pour un montant de CHF 380'000.00 ;
2. De donner tous pouvoirs à la Municipalité pour la réalisation des opérations liées à l'administration et à l'exécution des travaux ;
3. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux au moyen des liquidités courantes et à amortir cet investissement d'un montant de CHF 380'000.00 par un prélèvement sur le Fonds de réserve général, compte N° 9282.0, dont le solde s'élève à ce jour à CHF 1'079'948.63.

Préavis N° 03-2023 - **Constitution d'un droit distinct permanent de superficie en faveur de l'AISMLE pour une surface de 916 m2 sur la parcelle communale N° 301**

Sans discussion, le Conseil communal décide à l'unanimité :

1. D'autoriser la Municipalité à constituer un droit distinct permanent de superficie en faveur de l'AISMLE d'une durée de 50 ans, à titre gratuit, pour une surface de 916 m2 sur une partie de la parcelle n° 301 et, ainsi permettre la construction d'un nouveau bâtiment scolaire et un agrandissement du préau.
2. D'autoriser la Municipalité à adapter la répartition parcellaire selon le plan annexé.

Préavis N° 04-2023 - **Réalisation d'un abri de protection civile sous le nouveau bâtiment scolaire du Pré au Loup - Crédit demandé CHF 1'300'000.00**

Après discussion et suite à un amendement, le Conseil communal décide par 31 oui, 8 non et 3 abstentions :

1. D'autoriser la Municipalité, sous réserve d'acceptation du projet de collège voté par le Conseil Intercommunal de l'AISMLE, à construire un abri PCi de 450 places en sous-sol du bâtiment scolaire construit par l'AISMLE au Pré au Loup ;
2. D'accorder à cet effet un crédit d'investissement d'un montant global de CHF 1'300'000.00 TVA comprise, sous déduction de l'ensemble des subventions éventuelles et d'une participation de l'AISMLE ;

3. D'accepter la participation financière à hauteur de leur CCR des Communes de Curtilles, Hermenches et Prévonnoloup, à laquelle s'ajoute une participation desdites Communes au coût net à charge de la Commune de Lucens après déduction des subventions, CCR et participation de l'AIMLE ; cette participation se calcule au prorata du nombre de places acquises ;
4. D'accepter une participation financière supplémentaire des Communes de Curtilles, Dompierre VD, Hermenches et Prévonnoloup pour autant que la Commune de Lucens détienne au moins 300 places ;
5. De prendre acte que cet investissement sera amorti d'une part avec l'entier du solde disponible sur le compte de Fonds pour construction d'abri PCi (compte N° 9292.09) ;
6. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt du solde résiduel dû auprès d'un établissement de son choix, aux meilleures conditions du marché ;
7. D'amortir comptablement le solde de l'investissement sur une durée maximum de 30 ans.

Préavis N° 05-2023 - Travaux de transformation et rénovation au Complexe Scolaire du Pré au Loup à Lucens

Sans discussion, le Conseil Communal décide à l'unanimité moins une abstention :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux indiqués dans ce préavis pour les bâtiments scolaires A, A' et C ;
2. De donner tous pouvoirs à la Municipalité pour la réalisation des opérations liées à l'administration et à l'exécution des travaux ;
3. D'accorder à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 1'900'000.00 TVA comprise, sous déduction des éventuelles subventions ;
4. De prendre acte que cet investissement sera amorti à hauteur de CHF 869'770.00 par le compte 9281.09 - Fonds bâtiments scolaires, construction, entretien ;
5. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt du solde résiduel dû auprès d'un établissement de son choix, aux meilleures conditions du marché ;
6. D'amortir comptablement le solde de l'investissement sur une durée maximale de 30 ans.

Préavis N° 06-2023 - Comptes et Gestion 2022

1. D'adopter les comptes communaux 2022 tels que présentés ;
2. D'approuver la gestion de la Municipalité pour ce même exercice et de lui en donner décharge.
3. De ratifier le rapport et le travail de la commission de gestion et de lui donner décharge de son mandat sous réserve d'erreurs ou d'omissions.

Préavis N° 07-2023 - Suter Pierrick Alain et Jane Lise - Octroi de la bourgeoisie d'honneur

1. D'octroyer la bourgeoisie d'honneur de la Commune de Lucens à Monsieur Pierrick Alain Suter, Chef de l'Hôtel de la Gare de Lucens et à son épouse Madame Jane Lise Suter-Chaillet.

Préavis N° 08-2023 - Arrêté d'imposition 2024

1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024.

Préavis N° 09-2023 - Modification du cautionnement en faveur de l'AIMSLE et du plafond de risques pour cautionnement

1. De modifier la valeur du plafond de risques pour cautionnement et autres engagements pour le reste de la législature 2021-2026 à un montant de CHF 13'500'000.00 pour autant que le préavis type voté par toutes les Communes membres de l'AIMSLE soit accepté par le 2/3 des Communes ;
2. De modifier le cautionnement en faveur de l'AIMSLE à un montant de CHF 13'000'000.00 pour autant que le préavis type voté par toutes les Communes membres de l'AIMSLE soit accepté par le 2/3 des Communes.

Préavis N° 10-2023 - Modification des statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs (AIMSLE) - Augmentation du plafond d'endettement

1. D'accepter la modification de l'article 13 des statuts de l'AIMSLE telle que présentée ;
 2. De décharger la commission de son mandat.
-

Prochaines votations

3 mars 2024 : Votation fédérale

- Initiative populaire du 28 mai 2021 "Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13^{ème} rente AVS)"
- Initiative populaire du 16 juillet 2021 "Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes)"

9 juin 2024

22 septembre 2024

24 novembre 2024

Nouveauté à l'AISTBV : un allié innovant rejoint l'équipe ! Caméra d'inspection pour les conduites et collecteurs

Des branchements inconnus ? Des canalisations bouchées ? Des fuites ?

L'AISTBV a la réponse !

Depuis le mois de novembre, l'Association a fait l'acquisition d'une caméra d'inspection professionnelle, afin de compléter son équipement pour la recherche et le contrôle des conduites souterraines.

C'est après plusieurs années et suite à de nombreuses expériences, que l'AISTBV a pris la décision de se munir de cet instrument en complément de son générateur de fumée, afin de pouvoir répondre plus rapidement aux intervenants et aux Communes, pour des recherches et des problèmes de refoulements de canalisations pendant les chantiers communaux.

Cette caméra se distingue par sa grande mobilité et son format compact, avec une batterie intégrée pour une durée d'intervention d'environ 2.5 heures.

La base de la caméra *RiDrive Mobile* est un châssis avec un câble de 120 mètres (enroulé en bobine) incluant la batterie, la télécommande et l'écran de 10 pouces. Afin d'alimenter l'instrument et transmettre le signal vidéo, il est nécessaire d'accrocher le chariot caméra au bout du câble. En outre, il est équipé de lumières supplémentaires et d'une caméra à l'arrière.

Jusqu'alors, pour identifier avec précision l'origine d'une fuite d'eau, il était nécessaire de démolir la route affectée en plusieurs endroits, dans l'espoir de trouver le plus vite possible le segment de tube endommagé. Avec l'inspection vidéo, tout cela n'est plus nécessaire.

L'inspection des tubes par caméra permet de vérifier l'état de santé de la canalisation à l'aide d'une caméra endoscopique qui, introduite dans les conduites à partir des points d'accès existants, facilite la détection d'éventuelles fuites sans aucune démolition.

Les avantages de cette intervention sont nombreux :

- Maintenir l'intégrité des structures ;
- Détecter les fuites avec précision ;
- Inspection silencieuse et discrète ;
- Intervention très rapide : peut être effectuée dans la journée ;
- Identifier les problèmes cachés. En effet, même si les canalisations semblent en bon état de l'extérieur, il peut y avoir des fissures, des ruptures ou des obstructions à l'intérieur.

L'inspection vidéo permet de détecter ces problèmes avant qu'ils ne deviennent graves. Ainsi, cela évite des interventions coûteuses et invasives.



Association Intercommunale Service Technique Broye Vaudoise

L'AISTBV a pour but de constituer, gérer et développer un service technique intercommunal, chargé de l'exécution des tâches des Municipalités des communes membres hors de tout intérêt financier et politique.



RiDRIVE Mobile

Caméra motorisée mobile
 Diamètre minimal : DN 90 mm
 Diamètre maximal : DN 600 mm
 Câble tressé kevlar souple 6.6 mm / 120 m
 Enrouleur manuel avec Trancanage
 Enrouleur et boîtier étanches
 Structure : aluminium
 Frein : sur enrouleur
 Alimentation : cordon secteur 220V
 Télécommande : boîtier avec câble
 Roues : interchangeables
 Options intégrées :

- Lumières additionnelles avec caméra arrière
- Émetteur
- 4 tailles et types de roues
- Élargisseurs de voie

La caméra d'inspection et le générateur de fumée *Smoke One II*, permettent de reconstruire sur la cartographie numérique et contrôler les canalisations, par conséquent leurs raccordements sur les collecteurs communaux d'une manière précise et rapide.

En effet, il n'y a pas toujours de plans indiquant toutes les conduites souterraines et malheureusement il reste encore beaucoup de points de récupérations des eaux pluviales (grilles, descentes de toit, fontaines, etc.) qui sont déversés dans les canalisations des eaux usées, ce qui engendre d'énormes variations de débits à la station d'épuration lorsqu'il pleut. Ces grandes quantités d'eaux pluviales (à l'échelle d'une région) sont impossibles à dissocier des eaux usées et provoquent donc aussi des coûts d'exploitations plus élevés.

L'EMB (Épuration Moyenne Broye), en collaboration avec les Communes membres, souhaiterait, de ce fait, cartographier chaque parcelle bâtie ou en zone à bâtir et répertorier si celles-ci sont conformes ou non au système séparatif des égouts.

Pour accomplir cette tâche, l'AISTBV évalue les plans existants et, en cas de doute ou de manque de données, les techniciens interviennent sur place pour effectuer un contrôle et reconstruire les réseaux de manière précise. Ces données sont ensuite retranscrites sur le guichet cartographique.



Forte de son expérience, et grâce à l'utilisation d'outils innovants, l'AISTBV est au service des Communes, en mettant l'accent sur l'intérêt de la communauté dans son travail.

L'EMB (Épuration Moyenne Broye) est un projet régional qui fédère 28 communes vaudoises et fribourgeoises et qui vise à regrouper 6 stations d'épuration (STEP) en une seule



SMOKE ONE II

Générateur de fumée
Alimentation : 220 V
Corps de chauffe : 1200 Watts
Turbine : 1200 Watts
Total : 2400 Watts
Capacité du liquide : Bidon 5 l
Indice d'étanchéité : IP 44
Débit d'air : ~180 m3/h
Consommation du produit :
Puissance 10/10 : 120 ml/h
Consommation du produit :
Puissance 5/10 : 35 ml/h
Temps de fumée : Puissance 10/10 : 40 secondes environ
Temps de fumée : Puissance 5/10 : en continu
Temps préchauffage : 7 minutes
Dimensions (L x l x h) : 560 x 295 x 350 mm
Poids : 21,5 Kg
Tuyau de transport : Flexible semi rigide de 7,5 m de long



Rencontre des entreprises de Lucens et de la COREB

Plus de cinquante entrepreneurs et commerçants de la Commune avaient répondu présents à l'invitation de la Municipalité. Patrick Gavillet a ouvert la séance en les remerciant de leur présence à cette rencontre, l'occasion d'échanger, discuter et réseauter avec des partenaires qui ont les mêmes difficultés et préoccupations dans leur quotidien.

Le syndic a poursuivi en présentant la santé économique de la Commune. Il relève que deux-cent vingt entreprises sont inscrites au registre du commerce sur la Commune de Lucens. Malgré ce nombre important, Lucens manque de places de travail et la mobilité engendrée pose un problème de transport, tant routier que ferroviaire. Pour terminer il remercie les personnes présentes pour la création d'emplois sur le territoire de la Commune, mais surtout

pour la formation des jeunes, ô combien importante.

Le Préfet Olivier Piccard a pris le relais. Il présente les bases légales qui régissent la COREB (Communauté Régionale de la Broye). Dans le canton, dix associations régionales s'occupent de la promotion économique, avec les spécificités propres à chaque région. La particularité de la COREB est son implication intercantonale Vaud-Fribourg. Si les synergies sont importantes pour le développement de la région, les obstacles politiques et administratifs limitent certains projets, notamment dans le domaine de la santé.

S'en est suivie une présentation de la COREB par Christel Losey-Mosimann et Lionel Conus, secrétaires régionaux de l'Association. La COREB a pour but de favoriser un développement régional harmonieux et durable. Elle

crée des ponts entre les acteurs de la Broye intercantonale dans les domaines du développement économique, de la mobilité, de l'aménagement du territoire et des projets transversaux.

Mais la COREB, c'est aussi une aide aux entrepreneurs pour la création d'entreprises ou l'accompagnement et le développement de ces dernières. Les conseils, la recherche de terrains, de locaux ou de financements, le soutien et l'accompagnement auprès de services cantonaux ou autres sont proposés.

Un petit sondage en fin d'exposé a démontré que la COREB était mal connue des entrepreneurs présents, notamment les aides dont la plupart en ignoraient l'existence, démontrant ainsi l'utilité de ce type de rencontres.



La soirée s'est terminée par un apéritif, l'occasion de poser les dernières questions aux différents intervenants, dans une ambiance conviviale.

Échanges, discussions et convivialité pour les participants à la rencontre.

Texte et photos Jean Delacrétaz



Les intervenants de la soirée : Olivier Piccard, Préfet, Alette Rey Municipale, Christelle Losey Mosimann, Secrétaire régionale COREB, Patrick Gavillet, Syndic, Lionel Conus, Secrétaire régional COREB

Réception des nouveaux habitants et citoyens par les autorités municipales

Cet automne, ce ne sont pas moins de **110 nouveaux habitants** qui ont été reçus par la Municipalité. Arrivés à Lucens durant l'année, c'était l'occasion pour eux de faire connaissance avec les différentes activités, tant culturelles, sportives ou politiques, que la Commune propose à ses résidants. Pour ce faire, les représentants de la Municipalité, du Conseil communal, des autorités religieuses et des sociétés locales se sont succédés pour

présenter leur domaine et inviter les auditeurs à participer à l'une ou l'autre de leurs activités.

La cérémonie se voulait également ludique et conviviale. Accueillis par un apéritif devant la Grande salle, les invités ont pu échanger et faire connaissance après la partie officielle autour d'un repas, préparé et servi par les bénévoles de la Société de Développement.



Les nouveaux citoyens, à savoir les jeunes habitants de la Commune fêtant leur dix-huitième anniversaire dans l'année, ont été reçus par la Municipalité. C'est au Château qu'ils étaient attendus et, privilège rare, ils ont pu visiter la partie médiévale du castel sous la conduite et les explications avisées de Joël Berchten, Intendant du Château. S'en est suivie une petite partie officielle dans la superbe salle de justice, l'occasion pour le Syndic de leur passer un message : "Merci de votre présence et merci d'être ponctuel. Vous avez dix-huit ans, c'est l'entrée dans la vie d'adulte, avec les droits et les obligations qui en découlent. Dès maintenant vous êtes

pleinement responsables de vos actes, soyez-en conscients." Martine Charbon, présidente du Conseil communal, les a invités à venir assister à une séance du conseil, éventuellement d'être candidat à un siège de conseiller. "Dès maintenant vous avez le droit de vous exprimer par le vote, de participer aux décisions communales, cantonales et fédérales. Alors, n'hésitez pas à en profiter car nous avons la chance de vivre en Suisse, un pays dans lequel nous pouvons encore nous exprimer : c'est une richesse !". Un repas offert aux participants a clos la visite, l'occasion de poser les dernières questions aux Municipaux présents.



NOUVEAU à LUCENS
Permanences numériques Seniors

! Service GRATUIT et sans inscription !

Des questions sur l'utilisation de votre téléphone portable ?
Une équipe compétente de jeunes se fera un plaisir
de vous accompagner individuellement vers une solution.

Collège des Vaux, salle des combles
(Route d'Oulens)

Les dimanches :
7 janvier 2024 de 9h00 à 11h00
3 mars 2024 de 9h00 à 11h00

Pour tout renseignement : 079/ 898 14 64 ou
079/ 623 66 29



Lucens compte une nouvelle centenaire, alerte, fringante et sympathique

Vous la croiserez inmanquablement sur la place de la Couronne, toujours soignée, vêtue avec goût et allant bon train avec son déambulateur. Eh oui ! Elle ne paraît pas son âge et pourtant, **Yvonne Dubois** a bien cent ans. Alors, arrêtez-vous et entamez une petite conversation avec elle, cela lui fera plaisir et sa vivacité d'esprit vous séduira, un bon moment à ne pas manquer.

D'ailleurs, Yvonne est philosophe : "Je n'ai pas cent ans, mais bien cinq fois vingt ans, ce n'est pas la même chose", précise-t-elle avec humour.

C'est dans la ferme de Ponty, précisément dans la pièce où elle a vu le jour le 4 novembre 1923, qu'Yvonne

Dubois a tenu à fêter son centième anniversaire.

Souriante, pimpante et entourée de ses enfants, Yvonne Dubois a reçu le Préfet Olivier Piccard et les Autorités communales pour fêter l'événement. Le Préfet lui a souhaité la bienvenue dans le club des 200, pas des deux cents ans, mais celui des 255 centenaires du canton de Vaud. "Je tiens à vous transmettre les félicitations du Conseil d'État, poursuit-il. Votre parcours de vie n'a pas été un long fleuve tranquille, mais vous avez su faire face aux évolutions des technologies et vous y adapter, bravo !"

La Municipalité, représentée par le Syndic Patrick Gavillet et la

Municipale Alette Rey, a retracé l'histoire d'une vie bien remplie. Comme souvenir, un exemplaire de la "Gazette de Lausanne" du jour de sa naissance a été offert à la jubilaire. "Hasard intéressant précise le Syndic, dans ce journal un article parle du 4 novembre 1823, soit deux-cents ans de souvenirs".



La vie à la ferme : pas toujours facile mais qui fait des centenaires !

Fille de Rose et Emile Krummen, Yvonne vit avec ses parents et ses deux sœurs dans la ferme de Ponty. Heureusement, l'électricité avait été installée le jour précédent sa naissance. La vie n'est pas facile. Les filles n'ont pas de jouet, mais doivent travailler à la ferme : "Travailler, c'est aussi

s'amuser", telle était la devise de leur papa pour les encourager. A la fin de sa scolarité, la mobilisation et les difficultés qu'elle engendre dictent la vie à la ferme. Le rationnement des denrées pousse la famille à vivre en quasi autarcie.

Yvonne fait partie des Jeunesses Paroissiales, l'une des rares distractions de l'époque. Avec ses camarades, elle monte une pièce de théâtre et les bénéfices sont reversés à la paroisse, notamment pour

acheter deux chaises de mariage.

A cette époque, Willy Dubois un beau soldat courtois, fait son service militaire à Lucens, Il est toujours prêt à rendre service et Yvonne craque pour le jeune homme. Les tourtereaux se marient en 1947 et, plaisante coïncidence, les jeunes mariés inaugurent les nouvelles chaises de l'église. Trois enfants viendront égayer la famille et le couple reprendra la ferme familiale.

Malheureusement, Willy décédera en 2005 après une longue maladie et Yvonne se retrouve seule dans sa grande maison. En 2012, la rude rampe d'escaliers contraint Yvonne à quitter Ponty. Elle déménage au centre de Lucens, dans un

appartement dit "protégé". Tout y est plus facile : ascenseur, chaleur sans avoir à allumer le feu chaque matin et vie sociale mieux remplie. Cerise sur le gâteau, elle peut admirer la ferme de Ponty depuis sa fenêtre.

Bien entendu, les années ont quelques effets sur la santé d'Yvonne. Son corps est un peu fatigué par ses années d'efforts, ses forces diminuent et quelques bobos s'installent. Mais Yvonne fait face, pas question de se laisser aller. Elle savoure l'indépendance qui lui reste et va de l'avant avec une volonté inébranlable. Elle aime toujours cuisiner, gère ses paiements toute seule et remplit sa feuille d'impôts sans aide, preuve d'une vivacité d'esprit remarquable.

Yvonne est la doyenne d'une grande famille. Trois enfants, dix petits-enfants et autant d'arrières petits-enfants, dont elle connaît toutes les dates d'anniversaires par cœur. C'est sur sa tablette qu'elle savoure les photos de toute sa descendance, avec un plaisir non dissimulé. Ses nièces ont offert à Yvonne une sortie en calèche pour ses 100 ans, un pur moment de joie et de souvenirs pour cette amoureuse des chevaux.

Très positive, Yvonne a une devise : "Prendre la vie du bon côté et ne pas se faire du souci pour ce que l'on ne peut pas changer. La vieillesse est l'âge du repos, non de l'inertie. Tout se simplifie, on se désencombre et on goûte à la paix".

Texte et photos Jean Delacrétaç



Yvonne Dubois, entourée de ses enfants, de la Municipalité et du Préfet

Les contemporains 1961 de retour sur les bancs d'école !



“Ce ne sera pas le son de la cloche ou d’une quelconque sonnerie qui rassemblera les anciens élèves des classes de 1961, mais bien une réelle amitié fondée sur les longues heures passées ensemble sur les bancs d’école“. Par ces quelques mots, Serge Pidoux qualifiait de belle

manière la rencontre de ces anciens élèves avec leurs professeurs d’alors, moments de chaleureuses retrouvailles et l’occasion de se remémorer les bons souvenirs de ces années passées ensemble. Cette journée organisée par Pascal Mühlemann, s’est déroulée

au Refuge de Lucens. Ils étaient plus de trente, anciens camarades d’école venus des quatre coins de la Suisse et enseignants à faire le déplacement. Un apéritif et un food-truck attendaient les participants, mais c’est surtout la joie de se revoir, de retrouver des camarades perdus de vue et de passer une journée pleine de souvenirs et de convivialité qui a ravi ces “écoliers“.




Texte et photos Jean Delacrétaz + archives



1970

Les défibrillateurs à Lucens



LES DÉFIBRILLATEURS À LUCENS

SÉANCE D'INFORMATION DESTINÉE À LA POPULATION

Les chances de survie suite à un arrêt cardio-respiratoire diminuent de 10% toutes les 60 secondes et deviennent quasiment nulles après 10 minutes. Attentive à ce sujet de santé publique, la Commune de Lucens a souhaité offrir à ses citoyens un cours de sensibilisation à la réanimation cardiaque.

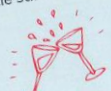
OBJECTIFS

- Contribuer à sauver des vies
- Identifier le rôle de chacun dans la chaîne de survie
- En cas d'intérêt, s'inscrire et suivre une formation certifiante de « First Responders » (dès 18 ans) et rejoindre le réseau national. Un First Responder est formé pour dispenser les premiers gestes de réanimation. Il accepte d'intervenir bénévolement et spontanément dans le cadre d'un événement cardiaque.

PUBLIC
Tous les habitants de la commune de Lucens.

DATE ET LIEU
Mercredi 10 Janvier 2024 à 19h00 à la Grande salle de Lucens.

Un verre de l'amitié suivra la séance d'information



10 JANVIER 2024



LES DÉFIBRILLATEURS À LUCENS

Le défibrillateur est un complément indispensable à une réanimation réussie. La Commune de Lucens a **développé et soutenu** l'installation de défibrillateurs automatisés externes (AED) sur son territoire. Bientôt, 8 appareils seront accessibles 24/24h, prêts à sauver des vies dans chaque localité.

DÉFIBRILLATEURS DISPONIBLES 24/24H

- Lucens : Centre sportif, façade côté terrain de foot naturel
- Lucens : Place de la Couronne, proche de l'entrée de la pharmacie
- Brenles : Déchèterie, à proximité de la place de jeux communale
- Chesalles-sur-Moudon : Grande salle, à proximité de l'entrée de la salle
- Cremin : Salle communale, à proximité de l'entrée de la salle
- Forel-sur-Lucens : Ancienne maison de commune, entrée du local des pompiers
- Oulens-sur-Lucens : Ancien collège, à proximité de la boîte aux lettres
- Sarzens : Déchèterie, à proximité de l'arrêt de bus Sarzens-village

CHAÎNE DE SURVIE



Chaîne de survie avec alarme du First Responders par le 144.
www.vd.ch/first-responders

Lucens
CITÉ DE LUMIÈRE

**SÉANCE GRATUITE!
RESERVEZ LA DATE!**

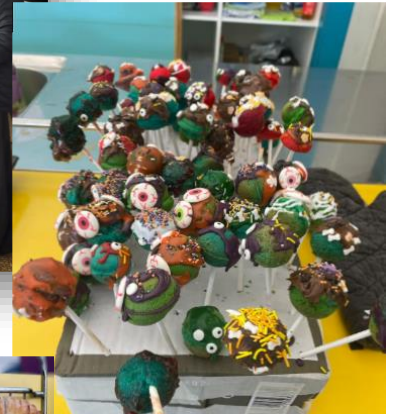
Gros succès pour Halloween



Samedi 28 octobre dernier, le groupe animations de la CCL composé d'Anne-France Buzzi, Elodie Milando, Daniela Potenza, Franca Biancaniello, Georges Guinand et une trentaine de bénévoles ont mis sur pied une journée Halloween.

Dès le matin, plus de cent trente enfants encadrés par des bénévoles enthousiastes se sont succédés aux ateliers pâtisseries et courges dans une ambiance conviviale et fort sympathique. Le soir, un joyeux cortège déguisé a serpenté les rues avant de rejoindre le centre de la localité pour déguster soupe et gâteaux à la courge.

Cette animation culturelle, du groupe "enfants" attendue et appréciée a dépassé toutes les espérances du Comité et sera reconduite en 2024.



Le plein de spectateurs pour les Sissi's

Le vendredi 22 septembre dernier, la Grande salle de Lucens accueillait plus de trois cent cinquante personnes pour le spectacle des "Sissi's" intitulé "2, rue des Mégères". Drôles, amusantes, les deux Sylvie ont apporté beaucoup de rires, de sourires, de joie, et ont amplement mérité l'accueil enthousiaste et chaleureux du public. Que du bonheur !! Un très grand MERCI aux bénévoles qui ont largement contribué au succès de la soirée.



Les Sissi's entourant le nouveau Comité de la Commission culturelle de Lucens, de gauche à droite :

Daniela Potenza, Carole Hauenstein, Emilie Chavaillaz, Philippe Bergeon et Georges Guinand. Manque : Mattéo Lorini

Quelques dates pour 2024

Les marchés sur la Place de la Couronne :
Les 1^{er} samedis du mois de 9h00 à 12h00, en cas de beau temps jusqu'à 14h00

6 avril - 4 mai - 1^{er} juin - 6 juillet - 7 septembre marché campagnard organisé par la Société de Développement de Lucens (SDL) - 5 octobre et 7 décembre 2024.

27 septembre 2024 : Spectacle à la Grande salle de Lucens

26 octobre 2024 : Journée Halloween

D'autres manifestations vous seront proposées et seront annoncées en temps voulu.

La Commission culturelle de Lucens vous souhaite de Joyeuses Fêtes et se réjouit de vous retrouver en 2024 !

Des Championnes suisses en gymnastique à Lucens !

Le 9 septembre dernier, notre groupe des Actives de la FSG Lucens a entrepris son voyage en direction du canton de Saint-Gall pour participer aux Championnats suisses de gymnastique de société. Nous partions avec l'objectif de bien faire et représenter au mieux les couleurs vaudoises mais n'avions pas imaginé un retour couronné de succès.

Lors du tour préliminaire, le samedi, à la suite de notre premier passage en gymnastique sur scène avec engins à main, mon groupe s'est classé à la 4^e place et s'est qualifié pour la finale du dimanche.

Cette première étape était extraordinaire. Mes coéquipières, ainsi que quelques fantastiques supporters, peinaient à y croire. Nous avons rêvé à maintes reprises de participer un jour à une finale des Championnats suisses, mais étions loin de penser que cela devenait une réalité. Un deuxième défi nous attendait en gymnastique sans engin à main et la concentration demeurait primordiale. Notre état d'euphorie nous a laissé moins de temps de préparation. Néanmoins, nous avons réussi à décrocher une distinction fédérale en nous classant à la 8^e place.



Une première finale suisse avec engins : le jour J

Le groupe est prêt et au taquet pour la compétition. C'est un moment remarquable : Le public est dense et un caméraman se tient à proximité, ajoutant une dimension impressionnante. On sait que nos supporters et les membres de la FSG Lucens suivent notre performance en direct, renforçant notre motivation à nous surpasser. Après notre passage, nous sommes satisfaites : Nos formations ont bien été définies, les lancers de ballons et massues réussis et notre synchronisation a témoigné de notre solide cohésion.

Une fois le stress retombé, nous admirons les performances des autres groupes en attendant les résultats. Un peu rêveuses, nous envisageons l'idée de monter sur le podium, ce qui serait une grande réalisation pour la FSG Lucens et également un magnifique cadeau personnel.

"Et oui, quelques semaines auparavant, j'avais annoncé ma prochaine démission de gymnaste et monitrice après 10 années d'engagement pour le groupe des Actives. Arrivé le moment des résultats, le suspense est à son comble, et lorsque c'est notre discipline qui est mise en avant j'entends au micro: "1^{er} et Champion Suisse, avec la note de 9.81, du canton de Vaud, la FSG Lucens." Mon cœur s'emballe. Je monte sur la plus haute marche du podium, une joie intense m'envahit. Mes camarades s'empresent de me rejoindre pour célébrer cette victoire et tenir le Graal ensemble. La fierté est immense : le dernier titre national obtenu par des vaudois en gymnastique avec engins à main remonte à 22 ans".

Quatre heures plus tard, arrivée à Lucens, il fait nuit. Nous sommes surprises par l'accueil chaleureux qui nous est réservé. En quelques heures seulement, les membres de la FSG Lucens ont discrètement organisé une réception triomphale à notre honneur. Banderoles, boissons, nourriture, musique...

Tout a été soigneusement préparé pour créer une fête magique. Nous sommes profondément émues et reconnaissantes. Ramener ce prestigieux trophée à notre société de gym, notre village et notre canton, et le partager avec nos proches et toute la FSG Lucens, nous remplit de fierté. La nuit est courte... nous nous réveillons en nous rappelant cette merveilleuse petite phrase qui a résonné à nos oreilles tout au long de la soirée :

"Eh les filles, on est Championnes suisses !"



Cindy Bader
Monitrice du groupe Actives
Présidente FSG Lucens



Sillons de Lumière

- 20 minutes pour
- Faire silence
- Chanter deux chants de Noël
- Allumer une bougie
- Faire naître la Lumière en Soi (Jn 1.)

Le soir du 24 décembre, cinq recueils seront vécus dans les chapelles de notre paroisse. Ces moments nous permettront de recevoir les grâces infinies de ce temps qu'est Noël. Ils tisseront entre vos villages un fil d'or et généreront une toile iridescente embrasant nos cœurs rassemblés. Ensemble, nous émanerons une puissante lumière qui s'unira à celle de tous les peuples de la terre, afin d'éclairer notre monde et de rayonner en Soi la paix.

- Lovatens 17h-17h20
- Brenles 18h00-18h20
- Chesalles-sur-Moudon 19h00-19h20
- Forel 21h00-21h20
- Curtilles Lucens 23h-24h00

Matinées sportives à la VD3



Objets perdus - trouvés

Vous avez perdu un objet ? Vous avez trouvé un objet ?

N'hésitez pas à prendre contact avec le bureau d'Accueil afin de vous renseigner si l'objet en question s'y trouve ou de vous rendre auprès de ce bureau pour y déposer un objet trouvé.

Merci !



Magazine Invitation

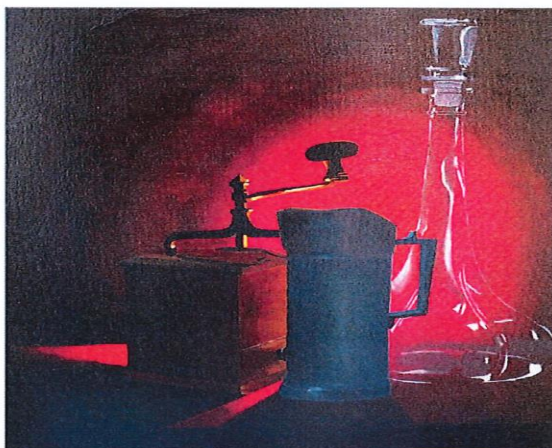
Invitation à nous visiter

La **Galerie d'art et d'accueil**
Inspiration
présente

Lucens • Grand'Rue 13
(sous les arcades, à côté du bureau du magazine)
Mardi: 15h-17h
Mercredi: 10h-12h et 15h-17h
Vendredi: 15h-17h
Samedi: 10h-12h et 15h-17h
ou sur RDV: 021 905 50 80

du 16 décembre 2023 au 2 mars 2024

Henri Burnens
Huiles et pastels



avec le peintre-graveur Ernest Pizzoti (1905-1984) – une exposition lui a été consacrée en 2013 au Musée historique de Lausanne... une référence! Puis c'est l'année préparatoire des Beaux-Arts de Lausanne avant de verser dans les arts graphiques. Après un détour à Bâle pour un an d'étude de graphisme à plein temps à la Kunstgewerbeschule, il a la chance de rester dans le domaine «créatif», se spécialisant en tant que maquettiste notamment pour bon nombre de revues et livres; un travail qui fait bouillir son imagination. C'est alors que la peinture à l'huile et le dessin prennent une place importante pour lui, une deuxième vie qui le remplit de bonheur et de grande liberté.

Avant d'être accueilli à Lucens, Henri Burnens a exposé dans diverses galeries romandes et alémaniques, notamment à plusieurs occasions, à la galerie d'Arfi à Denges et Rapperswil. On peut aussi nommer d'autres lieux comme les châteaux de Morrens et d'Allaman, Jaykay Gallery à Carrouge/VD, Palexpo/GE, Imagine à Orbe, le Cellier du Manoir à Saint-Prex, la galerie Lichtblick à Berne, La Lignière à Gland, la galerie Béthanie et au Forum de l'Hôtel de ville à Lausanne.

Un artiste peintre certes discret mais ô combien attachant! Venez le rencontrer et découvrir ses œuvres. 📍

Demander à l'artiste peintre Henri Burnens, d'Éclépens, de parler de sa passion, c'est presque lui demander de parler de son intimité tant ses émotions le motivent et tant sa motivation l'émeut, celle-ci faisant partie de lui depuis si longtemps. «Je pense, dit-il, que, dans tout geste créatif, il y a deux besoins, un peu contradictoires d'évasion et de communication», et c'est tout cela que Henri Burnens a envie de partager avec les visiteurs de cette nouvelle exposition.

Tout jeune, ces fameuses motivations et passions le démangent déjà et c'est à quatorze ans qu'il suit ses premiers cours de dessin à l'institut Athenaeum

Présence de l'artiste, de 15h à 17h samedis:
30 décembre 2023, 13 janvier, 27 janvier,
17 février et 2 mars 2024

Samedi 13 janvier 2024 à 17h00

Galerie *Inspiration*, Lucens, Grand'rue 13
Conférence sur le peintre Léo-Paul Robert
avec diaporama

par Olivier Gilliéron, photographe naturaliste
et auteur des pages 19 à 23 du présent magazine.
Places limitées. Inscriptions obligatoires: 021 905 50 80

du 19.03 au 01.06.2024

Denis Rochat
Dessin aquarellé et aquarelle



Avis aux détenteurs de chiens

La Municipalité appelle les propriétaires de chiens à faire preuve de bon sens afin de ne pas incommoder les promeneurs et cyclistes, en particulier le long de la Broye.

La Municipalité rend attentive la population que le Bâtiment administratif est un lieu interdit aux chiens.

La Municipalité rappelle, ci-dessous, quelques articles du Règlement de Police.

Art. 29.-

Les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures utiles pour les empêcher :

- a) de troubler l'ordre et la tranquillité publics, notamment par leurs cris ;
- b) de porter atteinte à la sécurité d'autrui ;
- c) de dégager des odeurs gênantes pour le voisinage ;

- d) de souiller les voies publiques et privées.

Art. 30.-

Il est interdit de laisser divaguer les animaux qui compromettraient la sécurité publique.

En cas d'urgence, la police peut faire saisir et conduire chez l'équarisseur des animaux trouvés sur la voie publique. Le détenteur de l'animal en est informé dans la mesure du possible.

Art. 32.-

Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse.

La Municipalité détermine les lieux et manifestations dont l'accès est interdit aux chiens.

La Municipalité peut prescrire aux propriétaires de chiens de prendre toutes

mesures utiles en vue de les rendre inoffensifs ; en cas de nécessité, elle peut ordonner le séquestre de l'animal aux frais du détenteur.

Art. 33.-

Les chiens doivent être munis d'un collier portant le nom de leur propriétaire.

Lorsqu'un chien errant, trouvé sans collier ou sans médaille, est séquestré, il est placé en fourrière.

Les frais qui doivent être payés pour obtenir la restitution de l'animal dans le délai légal de six jours comprennent les frais de transport, de fourrière et, le cas échéant, l'examen du vétérinaire.

Inscription des chiens

En application des règlements cantonaux, la Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens, qu'ils sont tenus de déclarer à l'Administration communale, Office de la population de Lucens :

- Tous les chiens acquis ou reçus qui n'ont pas encore été annoncés ;
- Les chiens décédés, vendus ou donnés pour radiation.

Il suffit de se présenter à l'Office de la population au rez-de-chaussée du Bâtiment administratif, muni du carnet de vaccination du chien et de procéder à son inscription.

Tous les propriétaires de chiens doivent être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile.

Il est rappelé aux articles 7 et 8 du règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens les choses suivantes :

- Chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et le domicile du propriétaire de l'animal ;
- Toute acquisition, réception et naissance de chiens, en cours d'année, doivent être annoncées dans les 30 jours à l'Office de la population ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2008, tous les chiens doivent être identifiables au moyen d'une puce électronique.

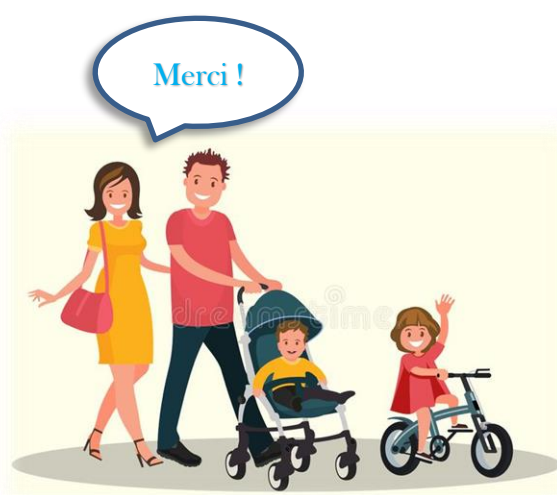
Crottes de chiens

Nous rappelons aux détenteurs de chiens que des poubelles à crottes sont installées à plusieurs endroits dans l'ensemble du territoire communal.



Nous vous remercions de les utiliser en déposant les crottes de chiens dans les sachets puis dans la poubelle. Ceci afin de garder

les espaces publics les plus agréables possible !



Déchetteries - Horaires de fin d'année

Déchetterie Praz-la-Mort

Samedi 23 décembre 2023	9h00 - 12h00
Lundi 25 décembre 2023	Fermé
Mercredi 27 décembre 2023	13h15 - 17h00
Vendredi 29 décembre 2023	13h15 - 16h30
Samedi 30 décembre 2023	9h00 - 12h00
Lundi 1 ^{er} janvier 2024	Fermé

puis reprise selon horaires habituels.

Service de piquet

En cas de problèmes urgents en dehors des heures d'ouverture des bureaux, un service de piquet est à votre disposition aux numéros suivants :

- Service de voirie **079/653.81.35**
- Service des eaux **079/681.18.98**

Déchetterie Eco point du Centre

Mardi 26 décembre 2023	Fermé
Jeudi 28 décembre 2023	13h30 - 16h30
Mardi 2 janvier 2024	Fermé

puis reprise selon horaires habituels.

Bâtiment administratif - Horaires de fin d'année

Les bureaux administratifs seront fermés du vendredi 22 décembre 2023 à 16h00 jusqu'au mercredi 3 janvier 2024 à 08h00.

Durant cette période, en cas de nécessité, vous pouvez envoyer un courriel à commune@lucens.ch. Cette adresse sera relevée tous les matins.

La Municipalité, ainsi que l'ensemble du personnel communal, vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2024 et vous souhaitent de belles Fêtes de Noël !



**En cas de difficultés dans votre quotidien : appelez la hotline de la Centrale des solidarités
0800 30 30 38**

Il n'est pas toujours facile de savoir à qui s'adresser lorsqu'on est face à une difficulté ou lorsqu'on a une question ou besoin d'aide.

La hotline Centrale des solidarités s'adresse à tous les habitant.e.s du canton de Vaud. Elle offre de l'écoute et des réponses à des questions très diverses liées par exemple à des situations de précarité financière et de dettes, de violence conjugale, de difficultés administratives ou d'isolement. Elle donne aussi des informations plus générales sur les prestations sociales et sanitaires existantes dans le canton de Vaud.

Selon votre demande, des professionnels vous accompagnent par téléphone ou par email et vous mettent en relation avec les aides et services adéquats. L'appel est gratuit

et confidentiel. Les répondant.e.s peuvent également aider à prévenir des situations de précarité ou leur dégradation.

La Centrale des solidarités conseille aussi les professionnel.le.s qui recherchent des informations sociales et médico-sociales utiles pour les personnes qu'ils accompagnent.

Les répondant.e.s de la hotline sont des professionnel.le.s du social de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD).

Hotline Centrale des solidarités : du lundi au vendredi 9h - 12h30, 13h30 - 17h30
tél. 0800 30 30 38 ou centralesolidarites@avasad.ch
www.vd.ch/centrale-solidarites

La Centrale des solidarités est financée par le Canton de Vaud. Elle a été mise en place en collaboration avec l'AVASAD et avec l'appui de toutes les communes vaudoises, des régions d'action sociale et des institutions suivantes : Caritas Vaud, Centre Social Protestant (CSP), Croix-Rouge, Bénévolat-Vaud, Pro Infirmis, Pro Senectute, Pro-XY et Entraide familiale vaudoise.

La hotline est un outil d'accompagnement et d'information complémentaire au programme "[Vaud pour vous](#)", qui vise également à améliorer l'orientation et l'accompagnement de toute personne confrontée momentanément ou durablement à des difficultés sociales ou médico-sociales.

Besoin d'aide ?
Des professionnels répondent à vos questions et vous guident vers les soutiens adéquats.

0800 30 30 38

Appellez la Centrale des solidarités

Hotline gratuite et confidentielle
Lundi - vendredi
9h-12h30 / 13h30-17h30
centralesolidarites@avasad.ch

Appellez la hotline

Exemples d'aides proposées

- Explications administratives et conseils juridiques
- Soutien familial (divorce, proche aidant, solution de médiation, protection contre les violences)
- Conseil en cas de dettes ou de questions budgétaires
- Information et démarches sur les aides financières possibles
- Accompagnement vers d'autres aides (soins à domicile, activité bénévole, transport en cas de mobilité réduite, etc.)

Call the hotline

Examples of services provided

- Administrative guidance and legal advice
- Family support (divorce, caregiver, mediation solutions, protection against domestic violence)
- Advice in case of debt or budget restrictions
- Information and procedures about available financial benefits
- Guidance towards other existing supports (home care, volunteering, transportation for disabled people, etc.)

llame a la línea directa

Ejemplos de ayudas posibles

- Explicaciones administrativas y consejos jurídicos
- Apoyo familiar (divorcios, personas que se ocupan de un familiar enfermo, soluciones de mediación, protección contra la violencia)
- Consejos sobre las deudas o el presupuesto
- Información y apoyo sobre las ayudas financieras posibles
- Acompañamiento hacia otro tipo de ayudas (enfermería a domicilio, voluntariado, transporte gratuito para incapacitados)

Utile

N° Tél. 021/906.15.50

Administration communale
Place de la Couronne 1
Case postale 95
1522 Lucens

Horaires du guichet d'Accueil :

Lundi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30
Mardi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30
Mercredi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30
Jeudi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 18h00
Vendredi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h00

Horaires de l'Office de la population :

Lundi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30
Mardi : **Fermé**
Mercredi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30
Jeudi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 18h00
Vendredi : **Fermé**

Horaires du Secrétariat municipal et de la Bourse communale :

Lundi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30
Mardi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30
Mercredi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30
Jeudi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - **16h30**
Vendredi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h00

Horaires de l'AISTBV :

021/906.15.65

Lundi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30
Mardi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30
Mercredi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30
Jeudi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30
Vendredi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h00

Horaires de la Voirie :

021/906.15.68

Lundi : 7h00 - 11h45 et 13h15 - 17h00
Mardi : 7h00 - 11h45 et 13h15 - 17h00
Mercredi : 7h00 - 11h45 et 13h15 - 17h00
Jeudi : 7h00 - 11h45 et 13h15 - 17h00
Vendredi : 7h00 - 11h45 et 13h15 - 16h30

Urgence week-end

079/653.81.35

Service des eaux, Marcel Rey

079/303.12.40

Urgence week-end

079/681.18.98

Courriels :

Guichet d'accueil : accueil@lucens.ch
Bourse communale : bourse@lucens.ch
Police administrative : police@lucens.ch
Contrôle des habitants : habitants@lucens.ch
Secrétariat municipal : commune@lucens.ch
Service de voirie : voirie@lucens.ch
Ass. Intercommunale Service Technique Broye
Vaudoise : (Grand-Rue 5b) info@aistbv.ch